



Protection Physique et Morale Du Jeune Sportif

L'information et la formation de toute personne travaillant dans le secteur équestre - en tant que gérant, responsable, salarié, apprenti, stagiaire, bénévole ou autre - sont des éléments essentiels d'une approche large de la protection des jeunes sportifs.

Testez-vous ! Pour obtenir le certificat, vous devez réaliser un score d'au moins 80% de bonnes réponses.

1 – Où pouvez-vous accéder aux principales informations liées à la protection des individus ?

- Sur Internet
- Dans les pages jaunes
- A la bibliothèque
- Auprès d'un service spécialisé (de ma commune / mon département / ma région)

2 – Un enfant est une personne âgée de moins de :

- 16 ans
- 18 ans
- 21 ans

3- La cyberintimidation sur internet et la messagerie (instantanée ou pas) est un exemple de quel type d'abus ?

- Sexuel
- Psychologique / émotionnel
- Physique

4 – Quel est le principal type de maltraitance où un adulte ignore constamment le comportement de recherche d'attention du jeune enfant ?

- Maltraitance physique
- Maltraitance psychologique / émotionnelle
- Négligence

5 – Un enfant qui a des ecchymoses fréquentes, et dont il évite de parler, peut être un indicateur de quel abus ?

- Abus psychologique / émotionnel
- Abus physique
- Négligence
- Abus sexuel

6 – À la suite d'un début de confidences, et afin de maintenir l'attention de l'enfant, laquelle des actions suivantes devez-vous éviter de faire ?

- Être attentif à ses besoins
- Lui permettre de parler quand il est prêt
- Offrir son soutien en étant présent
- Donner des choix
- Lui dire que l'on comprend sa douleur

7 – A la suite d'un début de confidences, quelles mesures prendriez-vous ?

- J'en parle aux parents
- Je fais un signalement aux autorités compétentes (police ou gendarmerie, services sociaux, aide à l'enfance...)
- J'enregistre mes observations et continue à surveiller
- Je ne sais pas

8 – Les filles sont plus susceptibles d'être victimes de violences que les garçons ?

- D'accord
- Pas d'accord
- Je ne sais pas

9 – Un parent compétitif qui fait pression sur un enfant pour qu'il soit le meilleur dans tout n'est pas abusif, c'est juste un parent qui veut le meilleur pour son enfant.

- D'accord
- Pas d'accord
- Je ne sais pas

10 – Les enfants de familles monoparentales sont plus susceptibles d'être négligés.

- D'accord
- Pas d'accord
- Je ne sais pas

11 – La plupart des agresseurs d'enfants sont faciles à identifier.

- D'accord
- Pas d'accord
- Je ne sais pas

12 – Certains parents utilisent les châtiments corporels pour discipliner un enfant, cela ne peut pas être considéré comme de la maltraitance.

- D'accord
- Pas d'accord
- Je ne sais pas

13 – Vous côtoyez régulièrement un jeune. Du jour au lendemain, son hygiène devient douteuse. Que faites-vous ? (Plusieurs réponses)

- Je demande au personnel de noter mes préoccupations
- Je demande à l'intéressé ce qui se passe
- Je demande à l'intéressé comment il va
- Je dis à l'intéressé qu'on voit qu'il a besoin d'aide et promets de l'aider
- Je discute avec une personne habilitée à agir dans ces cas-là
- Je demande à l'intéressé quoi faire
- Je demande à l'intéressé s'il a besoin d'une aide médicale
- J'organise un compte-rendu avec celui qui a soulevé ces préoccupations
- Je note les actions et les décisions prises
- Je demande à l'intéressé s'il accepte qu'on fasse un renvoi devant les autorités compétentes.

14 – Lorsque vous recevez des confidences, vous ne devez JAMAIS :

- Parler à quelqu'un d'autre de ce que l'on vous dit
- Promettre la confidentialité
- Faire des enregistrements écrits de la divulgation
- Prendre ce qu'on dit trop au sérieux

15 – Vous devez toujours transmettre toute inquiétude concernant un enfant même s'il vous demande de garder le secret

- Oui
- Non

16 – Lorsque vous répondez aux préoccupations ou soupçons d'abus, vous devez :

- Mener l'enquête
- Être critique (c'est-à-dire avoir la version de toutes les personnes concernées)
- Ecouter attentivement et signaler immédiatement les préoccupations
- Contester toutes les allégations formulées

17 – Nicolas a 7 ans, il vit avec son père, sa mère et son petit frère (6 mois). Il adore l'équitation et vous lui demandez s'il veut participer à un stage. Il ne peut pas car il doit garder son frère, ses parents travaillent. Quelle action feriez-vous ?

- Signaler à un service compétent
- Aucune
- Je ne sais pas

18 – Pour Nicolas, quel est le principal type d’abus ?

- Abus physique
- Abus psychologique / émotionnel
- Abus sexuel
- Négligence
- Aucun abus

19 – Lors d’un stage d’équitation avec hébergement, les enfants affirment être restés seuls le soir. Une des filles n’allait pas bien et c’est seulement à 3h du matin qu’un adulte est enfin venu la voir. Quelle action feriez-vous ?

- Signaler à un service compétent
- Aucune
- Je ne sais pas

20 – Lors de ce stage, quel est le principal type de maltraitance ?

- Négligence
- Maltraitance psychologique / émotionnelle
- Maltraitance physique
- Maltraitance sexuelle
- Aucune maltraitance

21 – Olivier suit des cours d’équitation toutes les semaines et a des troubles de l’apprentissage. Il a 23 ans, et vit avec son frère et sa petite amie, Lucie. Il dit que Lucie le force à coucher avec elle, il n’ose rien dire de peur d’être à la rue. Quelle action feriez-vous ?

- Signaler à un service compétent
- Aucune
- Je ne sais pas

22 – Dans ce cas, quel est le principal type de violence ?

- Violence physique
- Violence psychologique / émotionnelle
- Violence sexuelle
- Négligence
- Aucune violence

23 – Nicolas participe à une compétition de sauts d’obstacles avec son cheval Tempête. Il fait trois fautes sur le parcours. De retour au camion, il s’excuse auprès de son entraîneur qui le rassure en lui disant qu’il fait du mieux qu’il peut. Quelle action feriez-vous ?

- Signaler à un service compétent
- Aucune
- Je ne sais pas

24 – Quel est le principal type de maltraitance dans ce cas ?

- Maltraitance physique
- Maltraitance psychologique / émotionnelle
- Maltraitance sexuelle
- Négligence
- Aucune maltraitance

25 - Lorsque les comportements ou actions d'un collègue soulèvent des inquiétudes, vous devez :

- En parler à un ami
- En parler à votre famille
- En parler à une personne compétente en protection des individus
- Ignorer le fait

26 – Qui a la responsabilité d'enquêter sur les signalements ?

- Service de protection sociale de l'enfant
- Police / gendarmerie
- Tout le monde
- Les salariés

27 – Parmi les personnes suivantes, laquelle est statistiquement la moins vulnérable aux abus ?

- Enfant de moins de 5 ans
- Enfant avec des parents seuls
- Enfant vivant loin de chez eux
- Enfant handicapé
- Enfant sans abri

28 – Si vous ne savez pas quoi faire, à qui pouvez-vous vous adresser ?

- A votre famille
- A l'enfant concerné
- A vos collègues
- Aux organismes de protection de l'enfance
- A la police / gendarmerie

29 – Les préoccupations concernant le comportement d'un collègue devraient être :

- Ignorés
- Rapportés à la hiérarchie / au responsable de la structure
- Rapportés au responsable de la protection de l'enfance
- Rapportés à la police / gendarmerie
- Discuté directement avec la personne
- Discuté avec le ou les parents de l'enfant concerné

30 – Qu'est-ce que la protection de l'enfance ?

- Un processus pour justifier le déplacement de l'enfant vers un endroit sûr
- Un processus pour répondre à l'enfant qui souffre ou risque de subir un préjudice important